

Ambouts-Cappel
Bourbourg
Bray-Dunes
Cappelle-la-Grande
Coudekerque
Coudekerque-Branche
Craywick
Dunkerque
Fort-Mardyck
Grand-Fort-Philippe
Grande-Synthe
Gravelines
Leffrinckoucke
Loon-Plage
Saint-Georges-sur-l'Aa
Saint-Pol-sur-Mer
Téteghem
Zuydcoote

www.dunkerquegrandlittoral.org



40 ans
au service du territoire

Dunkerque

Grand Littoral



Depuis quatre décennies, la Communauté urbaine de Dunkerque, ses élus et ses agents mettent en œuvre la coopération intercommunale pour améliorer la qualité de vie des habitants et assurer le développement de notre agglomération littorale. L'institution n'a pas vieilli, bien au contraire, et le concept, qui s'appuie sur un compromis entre l'impératif de gérer la croissance urbaine et le respect des responsabilités communales, s'est révélé hautement performant dans l'accompagnement des avancées de la décentralisation.

Au fil du temps, ses compétences et ses champs d'intervention se sont élargies aux approches sociales et culturelles et ce mode d'administration d'un territoire n'a cessé de conforter la notion même de communauté, donnant à la population des communes membres, forte de la diversité de ses identités, le sentiment d'appartenance à une entité unique.

Pour mémoire, il convient de rappeler que la création des communautés urbaines fut l'une des réponses de la France des années 1960 aux problèmes aigus d'organisation administrative et de solidarité financière, apparus au sein des agglomérations pluricommunales. Dès 1968, les forces vives de notre région ont su saisir cette opportunité que leur offrait la loi et ont choisi de se fédérer afin de surmonter le morcellement des structures communales, phénomène héritier d'une tradition millénaire et devenu incompatible avec les exigences contemporaines du développement urbain.

Ainsi, historiquement, la création de la Communauté urbaine de Dunkerque repose sur une volonté politique. Volonté d'une gestion solidaire des nombreux services publics d'intérêt commun. Volonté de mettre en œuvre une solidarité élargie. Volonté aujourd'hui de concevoir un développement durable garant du devenir de notre territoire.

A handwritten signature in black ink, reading "Michel Delebarre". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke underneath it.

Michel DELEBARRE

Ancien Ministre d'État

Député-Maire de Dunkerque

Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque

La Communauté Urbaine de Dunkerque

40 années
au service du territoire

Sommaire

1966-1969

1970-1979

1980-1994

1995-2008

- **Le défi de la croissance** p 2 / 9
- **Coopération intercommunale** p 10 / 17
- **Aménagement du territoire** p 18 / 27
- **Développement durable** p 28 / 45



L'émergence
de grands
équipements
industriels

1966-1969

Le défi de la croissance



La reconstruction de l'agglomération n'est pas encore achevée et le port vient seulement de retrouver ses capacités de 1939 quand s'ébauchent localement les premières réflexions relatives aux perspectives d'aménagement du littoral.

L'initiative est portée par la Chambre de commerce qui est amenée en 1955 à créer un organisme destiné à rassembler le maximum de données socio-économiques. L'institution consulaire qui, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, est confrontée à la pesanteur des interventions de l'État, ressent alors la nécessité de mieux se positionner pour faire entendre sa voix et peser sur les décisions du pouvoir central. Et quand s'ouvre la compétition en vue de l'**implantation d'une entreprise sidérurgique d'envergure nationale**, cet outil d'études et d'analyse est en capacité de bien préparer les dossiers de Dunkerque face à ses rivaux.

1966

→ 1^{er} avril :

création du Port autonome de Dunkerque.

→ 31 décembre :

vote de la loi n° 66-1 069 relative aux communautés urbaines (JO 04-01-1967), portant autoritairement création d'une communauté urbaine, établissement public administratif, dans les agglomérations de Bordeaux, Lille, Lyon et Strasbourg, et permettant la création de communautés urbaines volontaires dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants.

Dès 1956, les milieux sidérurgiques font pression sur le gouvernement pour l'implantation d'un nouveau complexe industriel. Ils veulent notamment anticiper la réintégration de la Sarre au sein de la République fédérale allemande (1^{er} janvier 1957) qui affaiblira la position de la France au sein de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

→ Le port de Dunkerque à l'aube des années 1960.



La sidérurgie sur l'eau est née et l'État choisit Dunkerque, où de vastes espaces sont immédiatement disponibles pour y implanter une usine proche de la mer.

De plus, les études faites à cette époque démontrent qu'il est désormais plus rentable d'importer du minerai d'outre-mer, le coût du transport maritime ayant considérablement baissé, plutôt que de transformer le minerai de Lorraine à faible teneur en fer. La sidérurgie sur l'eau est née et l'État choisit Dunkerque, où de vastes espaces sont immédiatement disponibles pour y implanter une usine proche de la mer. Commence alors la saga Usinor avec la construction d'un site de 450 hectares en un temps record, la mise en service d'un premier haut-fourneau en 1963 et le village de Grande-Synthe qui devient une ville.

Confrontée à l'annonce d'un développement aussi soudain qu'inattendu, la région dunkerquoise tente alors d'imaginer un avenir qui se précipite. Si l'arrivée d'Usinor et de toutes les ramifications industrielles liées à la construction et à l'exploitation de la sidérurgie sur l'eau laissent présager un Eldorado, cette nouvelle donne implique aussi, à court terme, une gestion

locale des retombées de la croissance dont la mise en œuvre s'avère problématique en raison de la pesanteur de la centralisation et de l'absence d'outils décentralisés : **les marges de manœuvre du pouvoir politique local sont alors des plus restreintes.**

Des ZUP aux ZAC

En 1958, une série d'ordonnances et de décrets définissent de nouveaux instruments d'initiative publique destinés à organiser un aménagement urbain contemporain : instruments de planification urbaine tels les plans d'urbanisme directeur et de détail mais aussi instruments d'action directe telles les Zones à urbaniser en priorité (ZUP). Mais cet arsenal réglementaire, notamment destiné, en théorie du moins, à assurer une meilleure synchronisation des constructions et des équipements, montre bien des faiblesses. Une ZUP n'est autre qu'une zone choisie par l'administration, sur des critères souvent politiques, voire électoraux, pour concentrer, dans l'urgence, le développement urbain dans un secteur déterminé. C'est cette procédure qui est imposée à l'agglomération dunkerquoise en mars 1961, pour satisfaire à la demande en logements issue de l'implantation d'Usinor : **les tranches de construction vont ainsi correspondre aux diverses phases de montage de l'usine et aux vagues successives**



d'embauche. La maîtrise d'œuvre est confiée au Conseil général du Nord, la maîtrise d'ouvrage étant assurée par la Société d'équipement du Nord (SEN) qui aménage les terrains avant de les vendre aux promoteurs, en particulier l'Office départemental d'HLM du Nord. Mais cette ZUP, dite des **"Nouvelles-Synthes"**, sise sur le territoire des communes demeurées majoritairement rurales de Grande et Petite-Synthe, se révèle une caricature de la maîtrise du développement urbain : un urbanisme inexistant, une architecture triste. Trop peu d'animation et de commerces. Pour autant, cette procédure va perdurer jusqu'en 1978, une fois achevée la construction du quartier de l'Albeck, érigé toujours sous la pression d'Usinor pour accueillir de la main-d'œuvre originaire du bassin minier,

Pour satisfaire à la demande en logements issue de l'implantation d'Usinor, les tranches de construction vont correspondre aux diverses phases de montage de l'usine et aux vagues successives d'embauche.



1967

→ 30 décembre :

loi d'orientation foncière instituant le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU).

1968

→ 21 octobre :

décret n° 68-910 (JO 24-10-1968) portant création de la Communauté urbaine de Dunkerque (12 communes).

→ 16 décembre :

décret n° 68-1 134 (JO 19-12-1968) fixant au 1^{er} janvier 1969 la date d'exercice des compétences de la Communauté urbaine de Dunkerque.

du Valenciennois et d'Afrique du Nord. Cette "erreur des Synthés", dénoncée en septembre 1973 par le journal Le Monde, parce que le concept génère des paysages

urbains sans humanité, ne prend pas en compte les caractéristiques sociologiques de la population et pêche par l'absence ou l'insuffisance de fonctions urbaines, notamment en termes d'équipements sociaux et culturels, est rapidement rectifiée par une nouvelle législation.

Elle encourage aussi, sur le plan local, une autre approche urbaine soucieuse de corriger et de ne pas reproduire de tels errements.

La loi d'orientation foncière de décembre 1967 s'efforce donc de mettre en place un système de planification et d'action opérationnelle mieux adapté qui repose sur l'encadrement du dynamisme urbain et la concertation

Dès la parution, en janvier 1959, des ordonnances relatives aux fusions de communes et à la création des districts urbains, certains groupes sociaux économiques relancent l'idée du Grand Dunkerque.

entre l'État et les collectivités locales. À cette fin, trois nouveaux instruments sont créés : le **SDAU (Schéma d'aménagement et d'urbanisme)** à l'échelle de l'agglomération, le **POS (Plan d'occupation des sols)** à l'échelon communal et la **ZAC (Zone d'aménagement concerté)**, procédure qui peut être considérée comme un projet complet sur les plans urbanistique, technique, foncier et juridique, permettant aux acteurs publics et privés de "fabriquer" du terrain à construire. Ces dispositions qui permettent désormais une approche globale et concertée des problèmes de développement et d'aménagement urbain de la région dunkerquoise, ouvrent aussi la porte à de nouvelles stratégies locales.



La première communauté urbaine volontaire de France

Confrontée au **gigantisme industriel qu'elle a pourtant appelé de tous ses vœux**, la classe politique qui doit gérer les retombées de la croissance, craint une mainmise de l'État sur ses prérogatives et espère trouver le moyen de s'organiser pour affirmer un pouvoir d'agglomération lui permettant d'être pleinement associée aux décisions relatives à l'aménagement du territoire. La ville de Dunkerque dont la reconstruction urbaine n'est pas encore achevée, se retrouve, de fait, en situation de faiblesse : les apports de population, appelés par l'industrialisation, commencent à se cristalliser dans les communes périphériques et accentuent un déséquilibre démographique qui, à terme, ne peut qu'affaiblir sa position centrale et voiler son image.

Un tel bouleversement économique, inquiète à juste titre la Chambre de commerce qui veut continuer de jouer un rôle essentiel sur la scène locale pour adapter Dunkerque, centre directionnel, aux dimensions du nouvel ensemble portuaire qui se dessine à l'Ouest et risque de lui échapper. Elle aussi a très bien perçu qu'il lui faut désormais composer avec Usinor, nouveau pouvoir local. Ses craintes ne tarderont pas



à se justifier quand, en avril 1966, **elle perd la gestion de son port lors de la création du Port Autonome de Dunkerque**, une institution perçue, non sans raisons à l'époque, comme un courroie de transmission des décisions des services de l'État. Cette pesanteur de la centralisation remet en cause les réseaux de pouvoir traditionnels qui se considèrent alors dépossédés de leurs prérogatives et partent à la recherche d'une nouvelle assise, imaginant pour remède un possible remaniement des institutions locales. Dès la parution, en janvier 1959, des **ordonnances relatives aux fusions de communes et**

→ Panorama de la ville de Dunkerque (1966)

1969

→ 1^{er} janvier :

entrée en exercice des compétences de la CUD.

Albert Denvers préside l'institution.

→ 29 décembre :

le Conseil de communauté approuve le financement des travaux d'extension de la station d'épuration de Coudekerque-Branche et la construction d'une usine d'incinération des ordures ménagères. Il décide également de la création d'un fichier communautaire de demandes de logement pour mieux ajuster l'offre à la demande et alimenter en données l'Observatoire statistique de l'habitat.



à la création des districts urbains, certains groupes sociaux économiques relancent l'idée du **Grand Dunkerque** qui commence à être timidement débattue au sein des formations politiques. La plupart des municipalités environnantes qui constituent autant de féodalités autour de la ville centre restent perplexes et réticentes : elles analysent, sans véritable engouement, les diverses possibilités qu'offrent les textes en vigueur pour faciliter le regroupement communal. Dans un premier temps, elles optent pour une forme de **coopération** qui ne leur ôte aucune parcelle de pouvoir : **c'est ainsi que se créent progressivement trois syndicats intercommunaux intéressants le réseau d'assainissement, la distribution d'eau potable et la construction d'un abattoir.** La solution toute récente du "district",

établissement public exerçant de plein droit et en lieu et place des communes un certain nombre de services (logement, incendie...) est alors considérée par les élus comme une structure beaucoup trop rigide qui présente le risque de porter atteinte à l'indépendance communale par un renforcement du contrôle de l'État sur les collectivités.



Reste la fusion pure et simple qui préserve l'initiative et les prérogatives des élus mais implique une diminution du nombre de conseillers municipaux. Cette procédure recueille l'assentiment et la préférence du député de la circonscription littorale, Albert Denvers, qui prend son bâton de pèlerin pour défendre et faire progresser cette idée dans l'agglomération. Mais la tâche du parlementaire est difficile, ingrate, pas toujours comprise. En 1961, la création d'une "Association pour le Grand Dunkerque", largement soutenue par la presse locale, popularise un mouvement qui se heurte toujours aux particularismes locaux et aux intérêts politiques individuels ou collectifs.

Concomitamment, s'esquissent au plan national les premiers pas de la décentralisation. En 1964, la politique régionale ouverte par les décrets de juin 1955 (établissement de programmes d'action régionale et création de Société de développement

Au plan local, Albert Denvers se montre très favorable à cette forme de regroupement communal. Il y voit une opportunité à saisir d'autant que la loi permet la formation d'une communauté urbaine volontaire.

régional) est affirmée par la création des préfets de Région, des Conférences administratives régionales et des Commissions de développement régional (CODER). Deux ans plus tard, le Conseil économique et social adopte un rapport envisageant l'évolution des fonctions et des structures urbaines et rurales dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire et proposant notamment la création de communautés d'agglomération par association de communes. Quelques mois seulement séparent la publication de ce rapport de la loi votée par le Parlement le 31 décembre 1966. Ce texte législatif survient opportunément pour concilier les diverses opinions en matière de regroupement communal car **l'institution des communautés urbaines maintient un conseil municipal dans chaque commune et ne remet pas fondamentalement le pouvoir des maires** : si cette nouvelle structure ôte aux municipalités une partie de leurs prérogatives, elle soulage par contre leur gestion.

Au plan local, Albert Denvers se montre très favorable à cette forme de regroupement communal. Il y voit une opportunité à saisir d'autant



que la loi permet la formation d'une communauté urbaine volontaire, c'est-à-dire non imposée par le pouvoir central, et que cette solution semble parfaitement correspondre aux aspirations du moment de la classe politique du littoral dunkerquois : ne cherche-t-elle pas à se structurer pour faire face aux retombées de la croissance ? N'appelle-t-elle pas de ses vœux, au-delà de ses différences, un véritable pouvoir d'agglomération ? Ne souhaite-t-elle pas créer un nouveau rapport de forces qui lui permettrait de devenir un interlocuteur de poids sur la scène dunkerquoise face aux autres acteurs dépendants de l'État ?

Ces arguments suffisent pour convaincre les élus municipaux de s'engager dans cette voie institutionnelle qui constitue un atout majeur pour le développement de l'agglomération. Chacun mesure alors, même si la méfiance est parfois de rigueur, que la constitution d'une communauté de ce type, unité administrative et technique d'investissement, compense l'impossibilité d'une fusion générale et **assure aux représentants des communes le moyen d'exercer un pouvoir d'élaboration en matière d'aménagement du territoire.**

1969

Les premiers pas de l'inter-communalité

- Urbanisme
- Enseignement et formation professionnelle
- Transports urbains
- Eau et assainissement
- Logement
- Lutte contre l'incendie
- Voirie

De nouvelles
infrastructures
pour unifier
l'agglomération

1970-1979



Coopération intercommunale

Après plusieurs mois de débats au sein des conseils municipaux, la Communauté urbaine de Dunkerque, la première "volontaire" de France, est officiellement créée par décret du 21 octobre 1968 et ce nouvel établissement public peut se mettre au travail dès le 1^{er} janvier 1969.

Elle se compose alors d'un noyau initial de douze communes : Cappelle-la-Grande, Coudekerque-Branche, Dunkerque, Fort-Mardyck, Grande-Synthe, Leffrinckoucke, Malo-les-Bains, Mardyck, Petite-Synthe, Rosendaël, Saint-Pol-sur-Mer et Tétéghem. Le 28 mai 1969, elles sont rejointes par Armbouts-Cappel, Bray-Dunes et Zuydcoote, puis par Gravelines et Loon-Plage le 14 novembre. Mais ce regroupement communal

La Communauté urbaine de Dunkerque, la première "volontaire" de France, est officiellement créée par décret du 21 octobre 1968.



→ L'écluse Charles-de-Gaulle

accélère aussi la formation d'un embryon de Grand Dunkerque et, après la fusion de Dunkerque et de Malo-les-Bains le 17 septembre 1969, puis l'adhésion de Coudekerque et de Saint-Georges-sur-l'Aa en 1971, dix-huit communes sont membres de la Communauté urbaine. Ce nombre retombe à seize, en décembre de la même année, après la fusion de Petite-Synthe et de Rosendaël avec Dunkerque. Aujourd'hui, depuis l'association de Mardyck avec Dunkerque, effective depuis

1970

→ 6 novembre : présentation du Livre Blanc de l'agglomération dunkerquoise, Dunkerque 2000, définissant les grandes orientations du Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU).

→ 15 décembre : inauguration de l'écluse Charles-de-Gaulle qui permet le passage de navires de 125 000 tonnes.

1971

→ 25 octobre : par délibération du conseil de communauté, les aires couvertes, plaines de jeux, plateaux d'éducation physique, bassins de natation et piscines deviennent de nouvelles compétences déléguées par les communes à la CUD.

→ 23 décembre : début des travaux du nouvel avant-port ouest de Dunkerque (NAPO).

1972

→ 20 mai :
création officielle de l'AGUR
(Agence d'urbanisme de la
région dunkerquoise).

→ 17 novembre :
arrêté préfectoral fixant le
périmètre des transports urbains
de l'agglomération dunkerquoise.
Cette compétence est déléguée
au Syndicat mixte des transports
publics (SMTP) constitué entre
la CUD et le département du Nord.

1973

→ 30 mars :
par délibération du Conseil de
communauté, les espaces verts inscrits
au Schéma directeur deviennent une
compétence déléguée par les
communes à la CUD.

1974

→ Septembre :
ouverture du lycée d'enseignement
général Auguste-Angellier à Dunkerque,
établissement construit par la CUD.

le 1^{er} janvier 1980, elles sont à nouveau à dix-huit
après l'adhésion de **Craywick** (17 mai 1972),
de **Bourbourg** (15 juin 1976) et de **Grand-Fort-
Philippe** (26 décembre 1983).

Le premier Schéma directeur

La Communauté urbaine de Dunkerque est en
voie de création quand, en avril 1968, la Direction
départementale de l'Équipement met en place
à Dunkerque, en application de la loi d'orientation
foncière, une antenne de son service lillois



spécialisé, le **Groupe d'études et de programmation
(GEP)**, qui reçoit pour mission d'élaborer le **Livre
blanc**, document préalable à la rédaction du **SDAU**.

L'année suivante, cet embryon est conforté par un
urbaniste et un bureau d'études auxquels la CUD,
opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 1969,
a fait appel pour affirmer l'exercice
de sa compétence en matière de plan
directeur d'urbanisme intercommunal.
Les rapports de force commencent
à se positionner mais cette nouvelle
structure, hétérogène, ne peut produire
qu'un document de consensus où
prédominent les options du pouvoir
économique : concentration à l'est
de l'agglomération des infrastructures
commerciales, scolaires, culturelles,
des zones de détente et de loisirs,
tout le secteur ouest étant dévolu à



→ 1974.
La naissance du Bois des Forts.

l'industrie et à l'habitat ouvrier. Autre objectif affiché, celui de **consolider la ville centre confrontée à l'industrialisation et à la croissance des communes périphériques** : un certain nombre d'équipements dont l'ambition relève du rêve et de l'utopie sont ainsi proposés pour affirmer le rôle central et moteur de la ville de Dunkerque.

Le contenu de ce **Livre blanc**, présenté en novembre 1970, ne tarde pas à être vigoureusement contesté par les élus des communes de l'ouest qui rejettent en bloc des orientations jugées provocatrices et **dénoncent cette dichotomie, assimilable à une forme de ségrégation, instaurée entre l'est et l'ouest de l'agglomération**. Cette opposition qui prend pour cible les options suggérées par les fonctionnaires de l'État et les représentants du monde économique local est révélatrice de la **bipolarisation politique qui s'impose alors sur le territoire littoral**. La réaction des milieux syndicaux est tout aussi ferme : ils regrettent de ne pas avoir été associés à l'élaboration de ce document et s'insurgent en particulier contre les perspectives d'avenir réservées au port de Dunkerque auquel est attribuée une **vocation purement industrielle au détriment de sa vocation commerciale traditionnelle**.



→ 1975. Mise en service du nouvel avant-port ouest.

La CUD engage des négociations avec l'État pour la création d'une agence d'urbanisme placée sous son autorité.

1975

→ Septembre :
ouverture du lycée professionnel automobile et des transports de Grande-Synthe, établissement construit par la CUD.

1976

→ Septembre :
ouverture à Grande-Synthe du lycée professionnel du Courghain (devenu lycée des Plaines du Nord en 1996), établissement construit par la CUD.

→ 21 décembre :
l'agglomération dunkerquoise ayant été retenue parmi les 10 villes sélectionnées par l'État, le conseil de communauté adopte le Contrat vert et le plan vert de l'État pour les 4 zones suivantes : Bois des Forts, Rives du lac du Puythouck, Fossé défensif de Saint-Pol-sur-Mer et secteur du Kursaal.

Ce vent de fronde encourage la Communauté urbaine à reprendre les rênes pour calmer les esprits mais surtout pour **exercer pleinement les compétences qui lui sont dévolues**. La Chambre de commerce qui manifestait des velléités en matière de planification urbaine doit se résoudre à réduire ses prétentions et **la CUD engage des négociations avec l'État pour la création d'une agence d'urbanisme placée sous son autorité**. Ces démarches sont laborieuses car si la loi d'orientation foncière de 1967 laisse entendre que le statut



L'AGUR (Agence d'urbanisme de la région dunkerquoise) voit donc le jour en mai 1972 et s'attelle à l'élaboration du SDAU.

d'établissement public sera donné à ces agences, leur cadre juridique n'est alors toujours pas défini par décret d'application et la seule solution consiste à envisager des **structures de type associatif régies par la loi de 1901**.

L'AGUR (Agence d'urbanisme de la région dunkerquoise) voit donc le jour en mai 1972, sous statut associatif, et s'attelle à l'élaboration du SDAU (Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme), une mission placée, comme l'exigent les textes, sous le contrôle d'une Commission locale d'aménagement et d'urbanisme (CLAU) regroupant élus et représentants de l'État. Les responsables politiques qui la dirigent, issus de l'institution communautaire, affichent alors clairement leur **volonté d'être des décideurs à part entière**. Ils contournent les réserves émises par la

→ Le parc de véhicules du Centre de secours (1976).



→ La pénétrante Est prend place dans le lit du canal de Mardyck.

DDE (Direction départementale de l'Équipement) qui aurait voulu limiter la compétence de l'agence au traitement de l'urbanisme réglementaire et confie à celle-ci une mission élargie à la programmation et aux études préalables, considérant que l'urbanisme est un levier politique qui dépasse, et de loin, le problème purement technique du droit des sols au regard de la construction de logements et d'équipements. **Cet acte de décentralisation avant la lettre, particulièrement innovant, est un signal fort émis par une collectivité qui doit conforter**



son assise. C'est aussi l'un des premiers grains de sable placés dans les rouages de l'organisation étatique de la planification urbaine. La **CUD** qui ne dispose pas de pouvoir de décision en matière économique, **se concentre délibérément sur l'urbanisme**, partant du principe que celui qui détient la maîtrise foncière possède les moyens effectifs d'influer sur les choix opérés par l'État. Dans les années 1970, l'autorité de l'État s'exerce dans le domaine de l'aménagement par l'intermédiaire de divers organes : la **préfecture de Région** et la **Direction départementale de l'Équipement** mais aussi la **DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale)** et son antenne régionale l'**OREAM (Organisme régional d'étude de l'aménagement de l'aire métropolitaine)**, créée en 1966

La CUD qui ne dispose pas de pouvoir de décision en matière économique, se concentre délibérément sur l'urbanisme, partant du principe que celui qui détient la maîtrise foncière possède les moyens effectifs d'influer sur les choix opérés par l'État.

1978

→ 24 février :
le Conseil communautaire
décide d'accorder la gratuité
des transports publics aux
demandeurs d'emploi.

1979

→ 2 mars :
le conseil de communauté approuve
la convention tripartite CUD-Ville de
Dunkerque-Centre nautique du bassin
du Commerce pour la gestion d'un port
de plaisance. Il délibère également
favorablement sur la participation
communautaire à l'aménagement
plaisancier du bassin
Vauban à Gravelines.

et chargée d'établir un plan d'aménagement
général à long terme. D'autres structures
ont également été mises en place pour le
traitement des questions industrielles.
Cette organisation institutionnelle révèle
toute sa complexité quand il s'agit de
démêler les articulations entre les divers
outils d'intervention dont certains ont,
de plus, une existence éphémère. C'est
notamment le cas du **GCAL (Groupe de
coordination pour l'aménagement du littoral
Nord)**, créé en 1973, une instance représentant
la DATAR mais dirigée par un délégué qui
cumule la représentation du préfet de Région
et celle des deux Directions départementales
de l'Équipement du Nord et du Pas-de-Calais :

cet organisme de mission qui ne gère aucun
crédit mais demeure le passage
obligé pour l'appel à des
financements exceptionnels
est finalement dissous en
avril 1975, après une



→ Un enjeu : l'enseignement professionnel.

succession de conflits internes aux services de l'État.
Au-delà de cet épiphénomène, révélateur des
balbutiements de la démarche régionale, il convient
de retenir que **la classe politique dunkerquoise
a toujours manifesté une attitude très ferme
à l'égard des expressions locales et régionales
de l'appareil d'État**, parvenant, en tirant profit
de certains dysfonctionnements et, non sans
difficultés, **à imposer à la fois sa conception et
ses propres outils d'aménagement du territoire.**

Le SDAU de la région dunkerquoise est, après moult
négociations avec l'État, approuvé par le préfet
de Région en juin 1974. Ce document impose une
politique locale volontariste de développement.
Pour l'habitat, le choix s'est porté - selon
l'expression employée par Albert Denvers - **sur un
"développement hiérarchisé" qui s'appuie sur
l'agglomération existante et inclut le renforcement**



La classe politique dunkerquoise a toujours manifesté une attitude très ferme à l'égard des expressions locales et régionales de l'appareil d'État, parvenant, en tirant profit de certains dysfonctionnements et, non sans difficultés, à imposer à la fois sa conception et ses propres outils d'aménagement du territoire.

de la ville-centre. Décision est prise de ne plus construire de nouveaux quartiers à proximité immédiate des grandes entreprises. Ce premier SDAU insiste aussi sur **l'urgence à structurer le territoire par la réalisation de liaisons est-ouest**, destinées à relier la zone industrialo-portuaire à la partie est de l'agglomération et à favoriser les communications avec la Grande-Bretagne et l'Europe du Nord-Ouest. Enfin, parmi les **intentions majeures, celle de créer des écrans de verdure et de plantations entre les zones d'habitat et les industries.**

Mais cette conception dunkerquoise de l'aménagement contrarie les projets de l'OREAM, l'organisme d'études de la DATAR représentant le pouvoir central qui préconise la constitution d'une vaste aire urbaine multipolaire dans le triangle Calais-Dunkerque-Saint-Omer, par le développement de nouveaux pôles urbains et une urbanisation parallèle au littoral. Force est de constater que dans cette partie de bras de fer, **les élus locaux ont fait preuve d'une ténacité exemplaire pour imposer leurs vues**, craignant non sans raisons



que la région de Dunkerque devienne une **“victime de la croissance”**, comme le laissait entendre une question à réponse induite posée par le journal Le Monde en septembre 1973.

1970-1979

Un objectif : l'aménagement du littoral

- Superstructures
- Affaires économiques et portuaires
- Gestion foncière, espaces verts, zones naturelles et de loisirs
- Collecte des déchets ménagers
- Plan de circulation
- Signalisation

Un tissu
urbain
conforté
et rénové

1980-1994



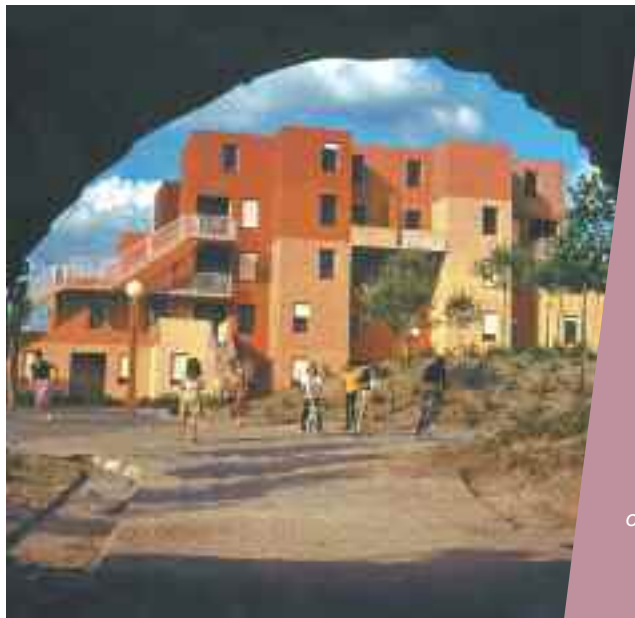
Aménagement du territoire

Construire, tel était le maître mot des Trente Glorieuses ou plutôt de ces années d'embellie contrariées par les chocs pétroliers (1973 et 1979) qui mirent un terme à l'euphorie et au gigantisme.

Et si en ce domaine, la CUD démontra tout son savoir-faire pour répondre aux retombées de la croissance, consacrant notamment d'importants investissements destinés aux équipements scolaires afin de résorber le sous-développement de l'agglomération en matière de formation, **elle dut rapidement adapter sa politique urbaine aux conditions imposées par une crise qui se révélait à la fois conjoncturelle et structurelle.**

En mars 1984, **le pôle de croissance se mue en pôle de conversion.** La situation économique et sociale de la région dunkerquoise est alors inquiétante, voire dramatique. De 1982 à 1990, le bassin d'emploi de Flandre-Dunkerque accuse des pertes d'emplois considérables : 5 713 dans la construction et la réparation navales, 3 387 dans la sidérurgie (Usinor et usine des Dunes), 3 010 dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, 1 547 dans

De 1982 à 1990, le bassin d'emploi de Flandre-Dunkerque accuse des pertes d'emplois considérables.



1980

→ 1^{er} mars :
mise en service de la voie
du Courghain et de la rocade
urbaine sud.

→ 23 juin :
le Conseil de communauté vote
l'adhésion de la CUD au Centre
d'information de l'habitat.

1981

→ 24 avril :
le Conseil de communauté
décide l'aménagement du lac
d'Armbouts-Cappel.

→ 10 décembre :
Alain Savary, ministre de l'Éducation
nationale, pose les premières pierres
du collège de Loon-Plage et du lycée
ouest de Grande-Synthe (futur lycée du
Noordover), et inaugure à Dunkerque
le lycée d'enseignement professionnel
de l'Île Jeanty.

1982

→ 2 mars :

loi n° 82-213 (JO 03-03-1982) relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions (décentralisation).

→ 18 décembre :

inauguration à Gravelines, par Pierre Bérégoovoy, ministre de la Solidarité nationale, du groupe scolaire n° 2 de la ZAC du Polder, d'équipements sociaux et culturels et du centre de secours.

1983

→ 22 juillet :

loi n° 83-663 (JO du 23-07-1983) complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État.

→ Octobre :

inauguration par Michel Rocard, ministre de l'Agriculture, du LEPAH (Lycée d'enseignement professionnel agricole et horticole) de Dunkerque-Rosendaël.

→ 26 décembre :

arrêté préfectoral étendant le périmètre de la CUD à la commune de Grand-Fort-Philippe. La communauté urbaine compte désormais 13 communes.

l'agriculture et les industries agroalimentaires, 400 dans l'industrie pétrolière. **Licenciements, pré-retraites, congés de reconversion, mutations et drames sociaux s'accroissent.** Néanmoins, durant cette période, près de **4 900 emplois sont créés dans le secteur des services qui commence à se développer.** Dans le même temps aussi, la politique d'aménagement industriel se poursuit avec l'élargissement de la **plate-forme chimique et pétrochimique**, la réalisation de nouvelles infrastructures dont le **canal et l'écluse des Dunes**, ou encore la construction de la **centrale nucléaire** mais le manque de diversification industrielle et l'absence d'industries de transformation et



→ *Pose de la première pierre du Lycée du Noordover (1981).*

de pointe se font cruellement sentir. Si la crise atteint le littoral dunkerquois plus tardivement que les autres pôles économiques, **ce n'est que plus brutalement.**



→ *Inauguration du Lycée horticole (1983).*

Alors qu'à la fin des années soixante, 4 500 familles vivaient encore dans des "chalets américains", constructions provisoires édifiées à la Libération, on dénombre en 1984 pas moins de **1 300 logements sociaux locatifs inoccupés** : la vacance est géographiquement concentrée dans quelques quartiers dont la **ZUP des Nouvelles-Synthes** touchée dès 1980 par le désengagement d'Usinor en matière de réservations de logements dans le parc collectif de l'Office public d'HLM. **Le logement est passé d'une crise à l'autre.** Dans le domaine de l'habitat, le SDAU s'était fixé pour objectif la construction de 4 000 logements par an, seuil atteint en 1973 et même dépassé en 1974, mais dès 1976 la chute est brutale avec 1 800 logements et la tendance des années quatre-vingt se situe autour de 1 600. **Dans les ZAC, ce ralentissement crée nombre de problèmes.** Sur le plan de l'urbanisme tout d'abord car il est impossible de déterminer la



→ Le pertuis de la marine, site du futur Hôtel communautaire.

† Sur le plan de l'urbanisme [...] il est impossible de déterminer la construction sans reconsidérer le plan d'aménagement de la zone concernée. †

1984

→ 13 janvier :
inauguration par Alain Savary,
ministre de l'Éducation nationale,
du lycée du Noorderver
à Grande-Synthe.

→ 8 février :
inauguration du nouveau dépôt des
autobus urbains de Dunkerque-
Petite-Synthe.

1985

→ 15 juin :
signature du protocole d'accord pour la
création de l'ISCID (Institut supérieur
de commerce international de Dunkerque)
et pose de la première pierre du futur pôle
universitaire sur le site de la Citadelle.

1986

→ 1^{er} février :
inauguration à Gravelines du complexe
Sportica, sous la présidence de Pierre
Mauroy et de Michel Delebarre.

→ 21 novembre :
le Conseil de communauté approuve
l'adoption d'une convention de réalisation
pour la zone d'entreprises de la région Flan-
dre-Dunkerque (4 sites : site portuaire Est,
site portuaire Ouest, Bergues et Wormhout)
et la création d'une autorité de zone.

1987

→ 15 avril :
lancement du train-ferry Nord-
Pas-de-Calais, dernier navire
construit à Dunkerque.

→ 17 octobre :
inauguration de l'antenne universi-
taire implantée au centre-ville de
Dunkerque dans les locaux de l'ancien
collège Lamartine rénové par la CUD.



1988

→ 28 janvier :
François Mitterrand, président de la
République, inaugure le nouvel Hôtel
communautaire. À cette occasion, Albert
Denvers lui remet symboliquement le Livre
blanc du futur Schéma directeur, Cartes
sur table pour la Région dunkerquoise.

construction sans reconsidérer le plan d'aménage-
ment de la zone concernée. D'autre part, le
**ralentissement des cessions de terrains aux
promoteurs accroît considérablement les frais
financiers.**

Des diverses études menées à l'époque par
les organismes ou structures habilitées à gérer
l'habitat social de l'agglomération, on retiendra
la volonté d'élaborer, dans le cadre de la révision
du schéma directeur, un **plan local de l'habitat**
destiné dans un premier temps à enrayer le
processus de désagrégation dont la vacance
est alors l'une des manifestations les plus
significatives. Il a fallu que survienne la crise
économique pour que l'on mesure réellement
l'inadaptation de l'offre de logements sociaux
à la demande : les raisons de ce phénomène
sont multiples et renvoient à des causes
profondes inhérentes au mode de dévelop-
pement et de fonctionnement de l'agglomé-
ration tout entière. Le parc de logements
HLM qui se caractérise par une localisation
périphérique souffre de toute évidence
d'une concentration spatiale excessive
et propose peu de logements individuels.
De plus, l'offre en matière d'accession
à la propriété est insuffisante d'où une
désaffection des couches moyennes

Il a fallu que survienne
la crise économique pour
que l'on mesure réellement
l'inadaptation de l'offre
de logements sociaux à
la demande.

qui émigrent vers les lotissements greffés sur les
bourgs ruraux. Ce bilan est certes sévère mais il
encourage à la définition d'une nouvelle orientation
de la politique urbaine centrée sur la **réhabilitation
et la restructuration des grands ensembles.**





→ La majorité du conseil communautaire issue des élections municipales de 1989.

La révision du SDAU, mise en chantier dès le début de l'année 1984, conduit à l'élaboration d'un nouveau **"Livre Blanc"** intitulé **« Cartes sur table »** : largement diffusé puis amendé par les communes et les services de l'État, ce document, adopté en décembre 1990, opère un sérieux "toiletage" des options de développement définies en 1974. Ce nouveau schéma directeur, adapté au contexte économique et démographique du moment, s'attache à rectifier les retombées négatives de la croissance et apporte une réponse aux attentes sociales et environnementales. **L'accent est mis sur le cadre de vie** avec une réduction de l'espace

destiné au port et aux industries, la suppression de certains projets d'infrastructures ou d'équipements, une recherche du qualitatif, l'humanisation du tissu urbain récent et la réhabilitation des quartiers anciens, le renforcement du centre de l'agglomération. Le document de référence intègre aussi **l'autoroute littorale A 16** et les perspectives de développement liées au tunnel sous la Manche. S'inspirant de l'exemple que donnent Anvers et Rotterdam, réputés tant pour leur dynamisme portuaire, industriel et commercial que pour la qualité de leur cadre de vie, leur attrait touristique et les possibilités qu'offre leur périphérie en

→ Avril :
la première pierre du lycée scientifique et technique (futur lycée de l'Europe) de Petite-Synthe est posée par Michel Delebarre et Albert Denvers; inauguration de l'écloserie marine de Gravelines exploitée depuis décembre 1987.

→ Décembre :
Jack Lang, ministre de la Culture, remet à la CUD le 3^e prix du concours national "Lumières et Monuments" pour la mise en lumière de l'Hôtel communautaire.

1989

→ 14 janvier :
Michel Delebarre pose la première pierre du nouveau bâtiment universitaire en Citadelle, financé à hauteur de 22 % par la CUD.

→ 9 février :
création par la CUD de la société d'économie mixte Trisélec, centre de recyclage des déchets ménagers.

→ 26 août :
dans le cadre du bicentenaire de la Révolution française, inauguration de la stèle commémorative de la Déclaration des Droits de l'Homme sur le parvis de l'Hôtel communautaire à Dunkerque.

1990

→ 9 juillet :
création du SPPPI (Secrétariat
permanent pour la prévention
des pollutions industrielles)
regroupant élus, industriels,
associations de défense de
l'environnement, administrations...

→ 25 octobre :
la CUD reçoit du ministre de
l'Environnement, Brice Lalonde,
l'Oscar de l'Environnement 1990
pour sa performance dans la
collecte et le tri sélectif des ordures
ménagères.

1991

→ 21 janvier :
la CUD décide l'implantation de
plusieurs déchetteries destinées à
recevoir les déchets "encombrants"
des particuliers.

→ 24 juin :
sommet franco-britannique à Dunkerque.
François Mitterrand, président de
la République s'entretient avec John
Major, Premier ministre anglais.

→ Le site Neptune en cours d'aménagement.





→ Le lac d'Armbouts-Cappel.



→ Le Lycée de l'Europe en construction (1990).

matière de loisirs et d'espaces naturels, la priorité est donnée à l'environnement pour initier un développement plus équilibré.

Reconversion et mutations

Les **“zones d'entreprises”**, créées par l'État en 1986 dans le contexte de la première cohabitation et dans un climat politique national marqué intellectuellement par les fers de la déréglementation libérale, contribuent à **enrayer un déclin industriel annoncé comme inexorable**. Ce remède, déjà expérimenté en Grande-Bretagne, repose sur le principe d'un allègement de la pression fiscale proposé aux entreprises qui accepteraient de s'implanter sur des espaces donnés. Mis en œuvre à Dunkerque, **il ne compense pas toutes les pertes**

d'emplois mais assure la relance industrielle sur un littoral économiquement sinistré. Le paysage industriel opère sa mutation avec l'arrivée de **Coca-Cola, Continental Can** et **Continental Pet** sur le site de Bierne-Socx; **Beaulieu, Astra** et plusieurs autres unités sur le site de Petite-Synthe - Grande-Synthe; **Cyanamid Agro-production, Dunkerque des Blends, Nord Cacao, Euro-Aspartame** sur le site de Gravelines à proximité du port ouest; **Dupont de Nemours** près du port fluvial, **Pechiney** (Aluminium Dunkerque) et **American Can** au port ouest, **Polychim** à côté de Copenor au port est. Ainsi, le tissu économique du Dunkerquois se redynamise avec des activités plus diversifiées et des investisseurs internationaux.

→ 21 octobre :
signature du premier contrat
d'agglomération de Dunkerque
(1991-1994).



1992

→ 6 février :
loi n° 92-125 (JO du 08-02-1992)
d'orientation relative à l'administration
territoriale de la République.
Ce texte renforce les prérogatives des
communautés urbaines en matière de
développement économique.

→ 25 avril :
inauguration du crématorium
de Dunkerque et de ses annexes
(columbarium, jardin du souvenir).

→ 9 juin :
loi n° 92-496 (JO du 10-06-1992) portant
réforme de la manutention portuaire et
modifiant le régime du travail dans
les ports maritimes.

→ 26 septembre :
inauguration du Musée portuaire de Dunkerque.

1993

→ 16 mars :

adoption par la CUD, le PAD et la CCID du Schéma d'environnement industriel de la région dunkerquoise visant à concilier le développement économique et la protection de l'environnement en planifiant les implantations industrielles.

→ Juin :

mise en service de l'autoroute littorale A 16.

→ 11 décembre :

mise en service du pont-levis de la Citadelle.

1994

→ 3 juillet :

inauguration du port de plaisance du Grand Large dans l'ancienne cale de lancement des chantiers Normed.

→ Août :

mise en service du pont de l'Université.

→ Septembre :

ouverture du CEFRAL (Centre européen de formation de la restauration et de l'alimentation pour le littoral) sur le site de Dunkerque-Neptune.

→ Décembre :

mise en service du pont du Texel à Dunkerque.

[...] le tissu économique du Dunkerquois se redynamise avec des activités plus diversifiées et des investisseurs internationaux.

Dunkerque tourne ainsi la page de la mono-industrie et réussit globalement sa reconversion

mais l'économie locale possède toujours un talon d'Achille : son port dont la fiabilité est contrariée par des mouvements sociaux répétitifs. Ce problème crucial se règle avec la promulgation, en juin 1992, de la loi portant réforme de la manutention portuaire et modifiant le régime du travail dans les ports maritimes. **Les dockers sont désormais embauchés directement par les entreprises de manutention et mensualisés.** L'accord signé avec le patronat portuaire le 10 juillet 1992 consacre une scission syndicale mais rétablit la paix sociale : il assure la **mensualisation de 550 dockers** et engage un plan social sans précédent dans toute l'histoire syndicale du port.



Autre évolution majeure : la **victoire en mars 1989**, confirmée un an plus tard après une annulation du scrutin par le Conseil d'État, **de la liste conduite par Michel Delebarre aux élections municipales de Dunkerque.**

Ce changement de majorité permet à la Communauté urbaine de travailler désormais en symbiose avec les acteurs de la ville centre et de jouer pleinement son rôle en matière de développement du littoral, sans être contrariée par la pesanteur de certains obstacles politiques qui avaient freiné son action durant deux décennies. De nouvelles démarches peuvent ainsi être initiées, s'appuyant, au-delà des schémas mis en place par l'État, sur un **partenariat renforcé avec le Port autonome, la Chambre de commerce et les communes** qui tardaient à s'associer plus



→ Travaux préparatoires à la construction du Centre Marine.

→ Premiers pas sur le pont de la Citadelle.



fortement au développement local dans une période toujours marquée par la crise économique.

De nouvelles politiques sont ainsi impulsées en matière de logement, d'urbanisme, d'environnement, de transports, de développement commercial et portuaire et de solidarité entre les communes et envers les habitants.

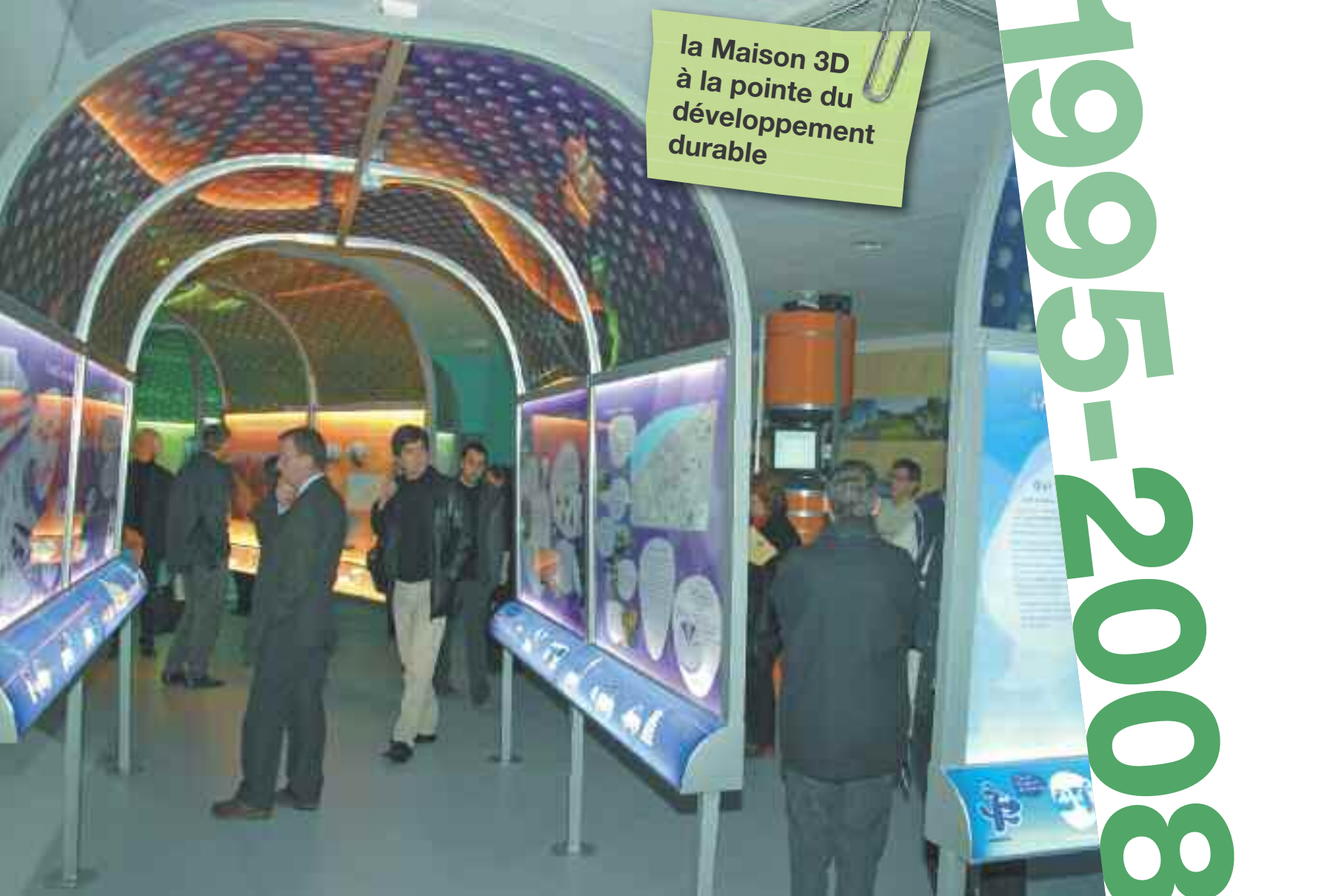
1980-1994

Une ambition : un territoire solidaire et ouvert

- Développement économique et emploi
- Enseignement supérieur, université, formation initiale et continue
- Programmation des équipements sportifs
- Cadre de vie et environnement
- Relations internationales
- Aménagement balnéaire et tourisme

la Maison 3D
à la pointe du
développement
durable

1995-2008



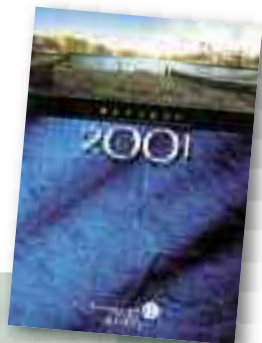
Développement durable

En juillet 1995, Michel Delebarre accède à la présidence de la Communauté urbaine. Il conforte les démarches initiées par son prédécesseur et affirme sa volonté de renforcer les services publics pour promouvoir davantage de solidarité. De nouvelles orientations sont alors définies et le projet communautaire adopté en 1996 traduit les perspectives portées à l'horizon 2001.



→ 7 juillet 1995. Michel Delebarre succède à Albert Denvers.

La Communauté urbaine s'engage résolument dans la voie du développement durable.



La Communauté urbaine s'engage résolument dans la voie du **développement durable**, concept introduit en 1987 par l'ONU (Organisation des Nations Unies) et posant comme postulat le fait que l'avenir de la planète dépend d'une **bonne interaction entre l'économie, l'environnement et le social**. Au plan local, ce projet politique s'inscrit dans la continuité d'opérations déjà mises en œuvre, à l'instar du **tri sélectif des déchets ménagers** qui, en ce domaine, a placé dès 1989 le Dunkerquois en "pole position", conférant à la Communauté urbaine le **premier prix européen des villes durables** (1996). Dès lors, l'institution communautaire engage une stratégie mobilisatrice, suscitant ou accompagnant selon les cas des initiatives visant, pour ne prendre que cet exemple,

1995

→ 10 mars :
inauguration d'une première extension du Centre universitaire de la Citadelle mise en service en 1994 et du Centre de recherche universitaire en sciences humaines.

→ 7 juillet :
Michel Delebarre est élu président de la CUD.

1996

→ 15 avril :
arrêté du sous-préfet de Calais approuvant les statuts du Syndicat mixte de la Côte d'Opale (SMCO), héritier du Syndicat mixte du littoral (SML). Cet établissement public, présidé par Michel Delebarre, couvre 4 grandes zones géographiques : Audomarois, Boulonnais-Montreuillois, Calaisis et Dunkerquois.

→ 20 juin :
présentation au Conseil de communauté du projet communautaire "Horizon 2001".

→ Septembre :
ouverture de la Maison de recherche en environnement industriel de Dunkerque (MREID).

→ 8 octobre :

la CUD et la ville de Dunkerque reçoivent, à Lisbonne, le premier "Prix européen des villes durables" décerné dans le cadre de la Charte d'Aalborg adoptée en mai 1994 à la conférence des villes européennes pour un développement durable.

→ 5 décembre :

adhésion de la CUD à la Charte d'Aalborg.



Ce nouveau contexte donne à la ville centre les moyens d'impulser une nouvelle dynamique.

à ce que la région littorale devienne le **premier pôle énergétique européen** avec, pour prémices, une centrale éolienne et le terminal du gazoduc franco-norvégien.

La dernière décennie du xx^e siècle

est marquée par une **reprise de la croissance**, comme en témoignent quelques éléments statistiques éloquentes qui indiquent aussi toute l'efficacité, sur le plan international, de l'agence de développement économique

"Dunkerque Promotion" :

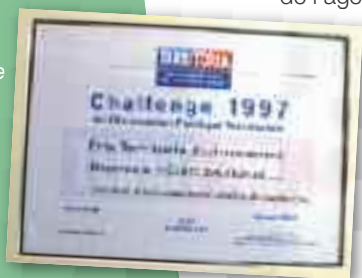
225 implantations accueillies, 13,5 milliards de francs investis et 7 000 emplois directs créés durant les années 1990-2000.

Dans le même temps, c'est aussi

250 millions de francs d'investissement public dont 40 % de fonds européens et autant d'investissements privés qui sont injectés dans

le Dunkerquois. Ce nouveau contexte

donne à la ville centre les moyens d'impulser une nouvelle dynamique.



1997

→ 12 mars :

la CUD reçoit le 10^e prix Territoria dans la catégorie Environnement. Cette distinction récompense le Schéma d'environnement industriel pour un développement maîtrisé et durable.

→ 20 mars :

par délibération du Conseil de communauté, la CUD a désormais compétence en matière de "Plan local de l'Habitat" (PLH).



Dunkerque-Neptune

Si la disparition de la construction navale, sacrifiée sur l'autel de l'économie après avoir produit pendant près d'un siècle les plus beaux fleurons de la flotte française, voire étrangère, a suscité un profond traumatisme, elle a de fait créé, en rendant disponible un site exceptionnel, **une opportunité immédiatement saisie pour une reconquête urbaine.** Cette activité industrielle ne tarde pas à pousser la grande porte du patrimoine et fait son entrée dans la mémoire collective jusqu'à susciter la réminiscence que cet

immense espace, contenu autrefois dans les fortifications de la cité, fut le premier site balnéaire et touristique de Dunkerque. Surgit alors le **projet Neptune** qui porte l'idée de marier la ville et l'eau et de donner une seconde vie aux friches portuaires. L'enjeu est de taille car il vise à la reconquête de 180 hectares de friches autour de 120 hectares de bassins, à deux pas des quartiers centraux de Dunkerque.

L'année 1988 qui est aussi celle de l'**inauguration de l'Hôtel communautaire par le président de la République**, François Mitterrand, voit la création du **Syndicat mixte Dunkerque Neptune regroupant la ville de Dunkerque, la Communauté urbaine et le Port autonome**, propriétaire de l'essentiel du domaine portuaire et maritime susceptible



→ Le Palais de l'Univers, nouvel équipement culturel et scientifique.

L'idée de marier la ville et l'eau et de donner une seconde vie aux friches portuaires.



→ 17 juin :
inauguration du Palais de l'Univers de Cappelle-la-Grande.

→ Juin-Juillet :
raccordement de l'A 16 au réseau autoroutier belge.

→ 6 novembre :
installation de la Commission consultative des services publics communautaires dont la création avait été approuvée par le Conseil de communauté du 5 décembre 1996.

→ 4 décembre :
le Conseil de communauté approuve l'adhésion de la CUD au "Comité 21" (ou Comité français pour l'environnement et le développement durable) dans le cadre de la charte d'Aalborg.

1998

→ 1^{er} janvier :
la CUD prend en gestion le parc animalier de Fort-Mardyck et le Musée portuaire de Dunkerque ; après la dissolution du SMTP (Syndicat mixte des transports publics), elle reprend la compétence des transports urbains.

→ 31 mars :
les communes transfèrent à la CUD la compétence de la distribution publique du gaz naturel.



L'agence d'urbanisme (AGUR) reçoit alors pour mission d'insérer l'opération Neptune dans un projet d'agglomération, globalisé sur tous les aspects du développement, en particulier sur le plan social

→ 4 juin : après deux séries d'analyses portant sur le rejet de dioxines, la CUD annonce la fermeture de l'incinérateur d'ordures ménagères de Petite-Synthe.

→ 23 juin : création de DK' Bus Marine qui présente son programme d'amélioration du réseau de transports en commun de l'agglomération.

→ 1^{er} juillet : la CUD prend en gestion le Planétarium (ouvert en 1989) et le Palais de l'Univers de Cappelle-la-Grande.

→ 9 octobre : inauguration du gazoduc franco-norvégien et du terminal gazier NorFra à Loon-Plage.

de recevoir de nouvelles implantations tertiaires. Cette structure s'attache dans un premier temps à provoquer études et réflexion en vue de la **reconversion des sites portuaires délaissés par l'activité économique**. Mais la ville de Dunkerque, imprégnée alors de la culture du "tout-privé", délègue les études à un Groupement d'intérêt économique (GIE), composé de groupes bancaires et de promoteurs, puis lance un concours d'idées pour la définition de projets susceptibles de motiver les investisseurs. Ces tentatives s'avèrent infructueuses et le processus est rapidement remis en cause par Michel Delebarre, élu maire de Dunkerque, qui **résilie la convention liant le Syndicat mixte au GIE**, souhaitant ainsi repositionner les responsabilités publiques et assurer la définition d'un projet qui s'appuie sur une stratégie urbaine d'agglomération. L'agence d'urbanisme (AGUR) reçoit



→ 1999. Inauguration du Pôle Marine.

alors pour mission d'insérer l'opération Neptune dans un projet d'agglomération, globalisé sur tous les aspects du développement, en particulier sur le plan social. **L'objectif est de créer un marché privé et immobilier jusque-là inexistant, des pôles de service destinés à l'ensemble de l'agglomération avec deux dossiers majeurs, ceux de l'université et du commerce, et enfin de réussir la greffe sur un centre qui manque de souplesse**. En 1990, le Syndicat mixte lance une série d'études préalables



→ Roland Castro, architecte urbaniste, Louis Besson, Ministre du Logement et Michel Delebarre sur le site du Carré de la Vieille.



confiées à un aménageur, **Projenor**, pour préciser les orientations et affiner les possibilités du site. Dans la foulée, une **société d'économie mixte (S3D)** est constituée pour l'aménagement du projet. Conjointement, un concours européen est organisé afin d'obtenir un cadre urbanistique qui soit un guide pour l'action et non pas un projet formel. Le jury retient l'équipe britannique Richard Rogers Partnership déjà entraînée par son expérience sur les docks de Londres, qui produit en juin 1991 un "Master Plan". Conçu en équipe avec les partenaires locaux, ce document d'intention définit les principes d'un nouveau système de circulation ainsi que la mise en réseau des espaces publics, du commerce



→ Raymond Barre, Michel Delebarre et Pierre Mauroy lors des Journées communautaires (1999).

→ 12 décembre :
inauguration de l'extension du
Centre universitaire de la Citadelle.

1999

→ 29 avril :
signature, dans le cadre des
Projets de territoire, des chartes
de restructuration des quartiers
du Carré de la Vieille (Dunkerque)
et de l'Albeck (Grande-Synthe).

→ 25 juin :
loi n° 99-533 (JO du 29-06-1999)
d'orientation pour l'aménagement et
le développement durable du terri-
toire (dite loi Voynet).

→ 12 juillet :
loi n° 99-586 (JO du 13-07-1999)
relative au renforcement et à la simpli-
fication de la coopération intercommu-
nale (dite loi Chevènement).

→ 6-8 octobre :
organisation à Dunkerque des pre-
mières Assises nationales de l'énergie.

→ 22 novembre :
inauguration à Dunkerque du Pôle
Marine (AMC, Virgin...).

→ 9 décembre :
la CUD est la première communauté
urbaine de France à adopter la Taxe
professionnelle unique (TPU),
conformément aux dispositions
de la loi Chevènement.

2000

→ 1^{er} janvier :

la CUD prend en régie directe les déchetteries communautaires.

→ 23 mars :

le Conseil de communauté approuve le projet de Plan de déplacements urbains (PDU) et le nouveau Projet d'agglomération (2000-2015).

→ 8 juin :

présentation du projet de Centre de valorisation énergétique (CVE).

→ 1^{er} juillet :

départementalisation des services d'incendie et de secours. Les sapeurs-pompiers professionnels de la CUD rejoignent le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours).

→ 21 novembre :

la CUD reçoit le prix spécial du jury des 10^{es} trophées Éco-Actions de l'association des éco-maires de France.



et des principaux équipements : **c'est l'ordonnancement progressif des pièces d'un puzzle évolutif sur le long terme.**

Sur le plan opérationnel, la procédure classique des ZAC (Zones d'aménagement concerté) est retenue. La première concerne la **Citadelle** et, en février 1991, celle dite des Bassins est créée sur 51 hectares. L'année 1995 voit la naissance de la **ZAC du Grand Large** qui occupe 51 hectares, au nord, dans la continuité du secteur balnéaire de Malo-les-Bains. Consécutivement,

En quelques années, le paysage urbain subit des transformations substantielles qui modifient en profondeur l'image de Dunkerque et amplifient son rayonnement.

l'événement majeur de la fin du xx^e siècle est certainement **la reconquête et l'extension du centre d'agglomération par l'accueil de l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO)**, de nombreux **équipements publics**, des **programmes de logements**, du **Pôle Marine** conforté par l'opération Bollaert (Centre Marine), sans compter la restructuration des principales places de la ville.



→ Le Musée portuaire de Dunkerque, à l'entrepôt des Tabacs, quai de la Citadelle.



→ Le LAAC aux portes de Neptune.

En quelques années, le paysage urbain subit des transformations substantielles qui modifient en profondeur l'image de Dunkerque et amplifient son rayonnement.

Les enjeux du XXI^e siècle

Dès 1997, les élus communautaires et les responsables économiques estiment que le **schéma directeur approuvé sept ans plus tôt est trop contraignant** et ne prend pas en considération les récentes évolutions de l'appareil législatif (lois sur l'eau, sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, sur les déchets, sur le paysage, sur le bruit, etc.).

De plus, ce document de référence ne permet pas à la Flandre maritime d'intégrer les conséquences d'événements particulièrement importants tels l'ouverture du **tunnel sous la Manche et de l'autoroute A 16**, la création de l'université du littoral Côte d'Opale et le développement de nouvelles zones d'activités économiques. C'est la raison pour laquelle est constitué en 1998 un **nouveau syndicat mixte** en vue de procéder à une révision du schéma directeur et de permettre la rencontre

2001

→ 16 février :
décision de la construction
d'un nouveau lycée des métiers
sur le site Neptune.

→ 2 mars :
ouverture au public du Centre
Marine (Bollaert) à Dunkerque.

→ 30 juin :
le trois-mâts Duchesse Anne, fleuron
du Musée portuaire de Dunkerque,
fête son centenaire.

→ 13 décembre :
création par la CUD du Conseil
de développement durable
de l'agglomération.

→ La Duchesse Anne, élément majeur
du patrimoine flottant du Musée portuaire.



2002

→ 7 juin :
inauguration des nouveaux locaux communautaires du quai de Goole.

→ **Novembre** :
l'AGUR (Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque) et l'ADUGES (Association dunkerquoise pour la gestion des équipements sociaux) fêtent leurs 30 ans et l'ULCO (Université du Littoral Côte d'Opale) célèbre son 10^e anniversaire.

→ **18 novembre** :
pose du clocher du premier beffroi du III^e millénaire érigé à Saint-Pol-sur-Mer.



→ Les bâtiments communautaires du quai de Goole.

et le débat des acteurs du littoral urbain et des secteurs ruraux. Cette réflexion est à peine ébauchée quand la loi **SRU (Solidarité et renouvellement urbains)** du 13 décembre 2000 institue en lieu et place du SDAU un **Schéma de cohérence territoriale (SCOT)** qui ne détermine plus la destination générale des sols mais prévoit une stratégie globale d'aménagement au niveau de l'agglomération en conciliant plusieurs politiques (restructuration urbaine, habitat, transports). Le SCOT a pour objectif de mettre en cohérence les choix pour l'habitat et les

activités, en tenant notamment compte des possibilités de déplacement ou des aires d'influence des équipements. **Cette loi officialise ainsi la démarche et les politiques initiées par**



→ Les beffrois de Dunkerque inscrits au patrimoine mondial de l'humanité.

la Communauté urbaine depuis plusieurs années. Elle prévoit aussi une phase préliminaire de diagnostic du territoire et l'élaboration d'un état initial de l'environnement. Toutes ces données rassemblées par l'AGUR permettent à la Communauté urbaine de Dunkerque d'ajuster sa stratégie et de peaufiner sa politique d'aménagement et de développement durable.

Le "**projet communautaire**" approuvé par le conseil de communauté le 11 décembre 2003, est issu d'une longue phase de concertation entre la CUD, les communes, le Conseil de développement durable de l'agglomération mais aussi les conseils communaux de la ville de Dunkerque et les opérateurs publics. **Projet "partagé"**, il souligne la complémentarité entre les communes et la CUD en réaffirmant les principes fondamentaux de solidarité, notamment à travers la gestion des grands services publics, ou la réalisation des grands aménagements, mais aussi de subsidiarité, les communes intervenant là où elles sont les plus légitimes et les plus aptes à agir. Ce programme d'actions inscrit chacune de ses étapes dans la démarche du "développement



→ Le Bois des Forts.

durable et solidaire”, et s’articule autour de trois axes majeurs : **des services publics efficaces et respectueux de l’environnement, un environnement urbain et naturel de qualité, l’épanouissement de tous et la promotion du territoire.**

Parmi les compétences historiques de la CUD, la collecte et le **traitement des déchets** fait l’objet d’une politique visant à une valorisation maximale intégrant les réglementations de plus en plus strictes et les aspects environnementaux, économiques et sociaux liés à cette activité. L’institution a acquis en ce



→ Le Conseil de Développement durable.

Ce programme d’actions inscrit chacune de ses étapes dans la démarche du “développement durable et solidaire”.

domaine une solide expérience et s’est progressivement dotée d’outils exemplaires : le **tri sélectif** introduit dès 1991, le développement et la prise en charge directe d’un **réseau de déchetteries communautaires** visant à l’amélioration de la **collecte des déchets encombrants et ménagers spéciaux** (plus de 30 000 tonnes de déchets par an), la construction et l’exploitation d’un centre de valorisation organique (12 680 tonnes de déchets fermentescibles traités en 2006) et d’un **centre de valorisation énergétique**, inauguré le 31 janvier 2008 en même temps que la **Maison 3D (comme Dunkerque et Développement Durable)**,



→ Un rendez-vous annuel incontournable : le Tour de France à la Voile.

2003

→ 12 juin :
le Conseil de communauté approuve de nouveaux transferts de compétences (actions de développement économique, accueil des gens du voyage, investissements dans les cimetières, fourrière automobile, fourrière animale, assainissement non collectif).

Le Plan de déplacement urbain (PDU) est issu d'une démarche participative impliquant l'ensemble des acteurs.

structure éducative. Le Pôle de valorisation doit encore être complété par adjonction d'un nouveau centre de tri pour permettre, à l'horizon 2012, une valorisation à 95 % des déchets collectés sur le territoire de la communauté urbaine.

La politique communautaire de déplacement, voulue équitable par une tarification adaptée mais aussi très respectueuse de l'environnement, se traduit par la **modernisation des transports collectifs**. En 2004, la CUD a ainsi atteint l'objectif de 50 % de bus utilisant le gaz naturel et le parc de véhicules de transports en commun est progressivement renouvelé et modernisé. La question du déplacement dans ses différentes déclinaisons (habitat, équipements et services publics de proximité, zones d'activités économiques et commerciales, interconnexion avec les réseaux belges) est parfaitement prise en compte dans l'aménagement du territoire.



De plus, d'année en année, **le plan vélo étend ses itinéraires cyclables**. Le **Plan de déplacement urbain (PDU)** est issu d'une démarche participative impliquant l'ensemble des acteurs (Chambre de commerce et d'industrie de Dunkerque, services de l'État, la Région, le Département et les représentants d'usagers). Sans compter que le **patrimoine routier communautaire totalise plus de 600 kilomètres de voie** au cœur d'un réseau routier de 1 100 kilomètres sur le territoire de la CUD.

Autre mission historique : le **"cycle de l'eau"**. La Communauté urbaine, en tant que membre du **Syndicat mixte d'alimentation en eau de la région dunkerquoise (SMAERD)** et autorité responsable des



réseaux d'assainissement, s'attache à préserver et à mettre en valeur les ressources naturelles, à assurer une qualité de service public homogène sur son territoire et à rechercher un prix de l'eau maîtrisé. Parmi les grandes opérations en cours, figure

notamment la construction d'une quatrième station d'épuration répondant aux nouvelles normes européennes, sur le site de l'ancienne station de Coudekerque-Branche.

→ La future station d'épuration de Coudekerque-Branche.



→ 15 septembre : inauguration de la salle des sports du STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives), au quai de Goole.

→ 11 décembre : le conseil de communauté approuve le **Projet communautaire et le Plan de déplacements urbains (PDU)**.

2004

→ 2 février : ouverture à Dunkerque de la **Maison de la justice et du droit**.

→ 5 février : les 4 réseaux régionaux de surveillance de la qualité de l'air (dont Opal'air) se fédèrent.

→ 24 juin : la CUD est récompensée par un **diplôme du Conseil de l'Europe pour l'ensemble de ses actions menées à l'international**.

→ 11 septembre : inauguration des pontons du bassin de la Marine à Dunkerque (170 anneaux pour la plaisance) et du bureau de port.

→ 22 novembre : inauguration des Maisons médicales de garde libérale à Dunkerque et à Grande-Synthe.

→ 26 novembre :
la signature du protocole unissant la CUD, la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) et l'Université du Littoral donne naissance au pôle de compétences sur l'environnement industriel.

→ 29 novembre :
signature de la plate-forme de coopération transfrontalière Province de Flandre occidentale / Flandre Dunkerque-Côte d'Opale.

2005

→ 10 février :
la CUD reçoit le 1^{er} trophée "Planète Gagnante" pour sa campagne de thermographie aérienne menée en 2004.

→ 25 mars :
la CUD est présente au pavillon français de l'Exposition universelle d'Aïchi au Japon, pour son engagement dans la voie du développement durable.

→ 8 avril :
inauguration à Dunkerque de l'Hôtel des Technologies (terre-plein Guillain).

→ 5 juin :
inauguration du parc zoologique de Fort-Mardyck.

†
Construire une agglomération agréable, solidaire, et préparer son avenir, c'est aussi déployer une politique de l'habitat qui puisse offrir à chacun des conditions décentes de logement. †

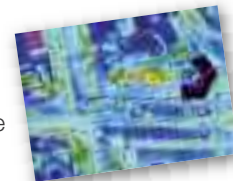
La politique énergétique est l'un des grands chantiers de l'avenir. Autorité concédante, la CUD pilote la distribution de l'électricité et du gaz et intervient sur l'ensemble de la **filière énergétique "consommation-distribution-production"**.

Elle participe ainsi à la diversification des modes de production énergétique et à la **valorisation des ressources locales d'énergie**, elle favorise le **développement des énergies renouvelables** et assure la promotion d'une utilisation rationnelle

de l'énergie dans la gestion de son patrimoine et dans ses politiques d'aménagement urbain.

Le plan de sensibilisation des usagers aux économies d'énergie s'appuie sur une exploitation et une large diffusion des résultats de l'**opération de thermographie aérienne infrarouge** des principales

aires urbaines de l'agglomération. Les particuliers sont ainsi incités, par un fonds d'aide à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, à effectuer des travaux d'isolation de toiture et d'installation de chaudières à condensation. **Dans le même temps, la CUD donne l'exemple en améliorant, sur ses divers sites, sa propre consommation d'énergie.**



→ Février 2005 :
la Communauté urbaine fête le centenaire de son président fondateur.

Construire une agglomération agréable, solidaire, et préparer son avenir, c'est aussi déployer une politique de l'habitat qui puisse **offrir à chacun des conditions décentes de logement**. Sur ce plan, il s'agit d'accompagner la **réhabilitation du parc privé**, de **lutter contre l'habitat indigne**,



→ Le nouveau quartier du Grand Large.

de compléter le schéma communautaire d'accueil des gens du voyage et de satisfaire les objectifs du Programme local de l'habitat (PLH) en matière de logements nouveaux, sachant que l'État a délégué en 2005 à la Communauté urbaine la compétence d'agréer les programmes de logements sociaux neufs, une partie de ce parc relevant d'ailleurs de la démarche de la Haute qualité environnementale (HQE). **La CUD facilite en outre l'accession sociale** en développant les opérations foncières différées et un programme d'attribution de subventions, selon plafond de ressources, destinés aux primoaccédants à la propriété.



→ 25 juin :
inauguration du Lieu d'art
et d'action contemporaine de
Dunkerque (LAAC), ex-MAC
(Musée d'art contemporain)
rénové.

→ 15 juillet :
les beffrois de Bergues,
Gravelines et Dunkerque (2)
obtiennent de l'UNESCO leur
inscription au patrimoine mondial
de l'humanité.

→ 24 novembre :
Flandre Création fête ses 20 ans
d'existence. L'association présidée
par Jacques Dussart a créé, en deux
décennies, 1 300 entreprises pour un
total de 2 060 emplois.

2006

→ 20 mars :
signature d'un accord de coopération
entre la Communauté urbaine et les
collectivités de Medway, Dartford,
Gravesend et Swale (Kent du Nord),
à Rochester.

→ 22 juin :
adoption par le conseil communautaire
de la charte de gestion des déchets "pour
un territoire responsable et exemplaire".

→ 1^{er} septembre :
ouverture au public du bateau-feu Sandettie,
restauré par la Communauté urbaine et l'État.

→ 25 septembre :

ouverture à Dunkerque de la Maison de l'emploi.

→ 30 septembre :

inauguration du parcours 27 trous du golf "Dunkerque Grand Littoral".

→ 30 octobre :

le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) est approuvé par le conseil communautaire au terme de sept années de concertation.

→ 14 novembre :

signature de la convention financière de rénovation urbaine du quartier du Courghain à Grande-Synthe.

→ 22 novembre :

la CUD reçoit le défi d'or du concours Défi pour la Terre, dans la catégorie "Communautés de communes", lors du Salon des maires et des collectivités locales, à Paris.

→ 14 décembre :

inauguration des locaux communautaires dits STAPS.

→ 3 décembre :

décès d'Albert Denvers, président fondateur de la Communauté urbaine.

Autre priorité : **la volonté d'assurer pour tous des lieux de vie et un environnement urbain et naturel de qualité.** Cette politique se traduit par

l'aménagement des "**espaces publics centraux**"

visant à renforcer l'attractivité des centres des communes et conduisant à la réalisation de projets de requalification. En ce domaine, une attention particulière est portée au centre d'agglomération secteur confronté à la fois à la nécessité d'un accès facile aux équipements, à la conciliation des divers modes de déplacement par un renforcement des transports en commun et à l'obligation d'intégrer dans ce schéma de développement la zone de reconquête urbaine du plan Neptune. Sachant que la qualité urbaine passe aussi par la création ou l'**aménagement d'espaces verts dans les quartiers**, les parcs urbains existants bénéficient de plantations complémentaires de végétaux et d'aménagement des cheminements. Quant aux grands espaces de loisirs et de nature, ils gagnent en surface et en qualité d'année en année.

→ La "Cathédrale", symbole des anciens chantiers navals, abritera le Fonds régional d'art contemporain (FRAC).

L'aménagement des "espaces publics centraux" vise à renforcer l'attractivité des centres des communes et conduit à la réalisation de projets de requalification.

Le **Schéma d'environnement industriel** élaboré en 1993 et actualisé en 2004 a pour objet de **concilier le développement économique et la protection de l'environnement**. Cette charte est le fruit d'une démarche volontaire menée par la CUD avec les représentants du monde industriel. Toute entreprise





→ L'école primaire de Craywick, reliée au Cybercentre.

souhaitant s'implanter sur le territoire communautaire doit se conformer à cette charte qui évolue dans le temps au regard des évolutions réglementaires.

Les opérations de renouvellement urbain mises en œuvre dans les quartiers anciens ne suffisant pas à répondre aux besoins en logements, la CUD continue d'avoir recours aux zones d'aménagement concerté (ZAC) à vocation principale d'habitat.

Elle soutient aussi la restructuration du logement social (projets de construction, de démolition et de réhabilitation) dans le cadre des projets soumis par les communes à l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU). Elle s'attache également à poursuivre la politique des **"projets de territoire" par l'amélioration des liaisons entre les différents quartiers, la diminution des coupures urbaines et l'aménagement des espaces en friche**. Enfin, le Plan local d'urbanisme communautaire en cours d'élaboration définit les règles d'aménagement du territoire pour l'avenir, ayant notamment pour objectifs la **construction de 750 logements par an**, la stabilisation de la répartition entre les zones agricoles et les zones



→ Le nouveau Lycée Guy-Debeyre inauguré en 2007.

2007

→ **Janvier** :
nouveau record de trafic pour le port de Dunkerque avec 56,65 millions de tonnes manutentionnées en 2006.

→ **7 février** :
le conseil de développement durable livre les conclusions de son rapport sur l'eau.

→ **17 février** :
la Côte d'Opale est labellisée en qualité de site d'entraînement des Jeux Olympiques de Londres (2012).

→ **12 mars** :
signature de la convention de rénovation urbaine des quartiers du Carré de la Vieille et du Jeu de Mail à Dunkerque.

→ **15 mars** :
le SPPI Côte d'Opale Flandre (Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles) reçoit un IRIS d'or au titre de sa "communication d'initiative publique", au forum « Les IRISES » qui s'est tenu à Aix en Provence.

→ **24 avril** :
installation de la commission de concertation en faveur des mal logés, inscrite dans le Programme local de l'habitat (PLH).

→ **6 juillet** :
pose de la première pierre de la reconstruction de la station d'épuration de Coudekerque-Branche.

→ 27 octobre :

inauguration du lycée
Guy-Debeyre, rue du Contre-
torpilleur Triomphant à
Dunkerque, sur le site Neptune.
Il remplace le lycée technique
Benjamin-Morel.

→ 28 novembre :

au Sénat, la CUD est honorée
d'une « Marianne d'Or spécial
Grenelle de l'environnement »
qui récompense sa campagne
de thermographie aérienne
et l'opération « Réflexénergie ».

2008

→ 31 janvier :

inauguration, à Petite-Synthe,
du Centre de valorisation énergétique
(CVE) et de la Maison 3D, structure
d'éducation au concept de développe-
ment durable.

→ 22 février :

la CUD est labellisée par l'Agence
de l'environnement et de la maîtrise
de l'énergie (ADEME), pour la qualité
de la collecte des déchets.

→ 23 février :

pose de la première pierre des logements
à haute performance énergétique du futur
quartier du Grand Large.

urbanisées et l'intégration des évolutions législatives
et réglementaires en matière de risques.

Principales sources de développement et d'emploi,
le **socle industriel et le port international**

bénéficient d'un soutien appuyé de la CUD :

amélioration des dessertes portuaires, définition
d'une stratégie de développement économique
de l'agglomération avec l'ensemble des acteurs,
aides à l'immobilier d'entreprise, commerciali-
sation et développement des zones d'activités
communautaires sont les axes majeurs de cette
politique qui concourt à promouvoir le territoire.

L'accent a été mis sur les technologies
d'information et de



La stratégie de développement
communautaire est plurielle
pour mieux promouvoir une
agglomération dynamique et
solidaire.

communication. L'**Hôtel des Technologies**, inauguré
en 2005 et où travaillent 100 cadres de haut niveau,
a été victime de son succès et un second bâtiment
tertiaire du même type est à l'étude. De plus, le
projet "d'agglomération numérique" met
progressivement en place un réseau de cybercentres
destiné à procurer au plus grand nombre des
conditions d'accès optimales aux technologies
d'information. Enfin, une **boucle numérique
d'agglomération** devrait, dès 2009, desservir
l'ensemble des zones d'activité et permettre aux
entreprises d'accéder au très haut débit numérique
pour développer de nouveaux services.

La promotion de l'agglomération
s'appuie également sur la dimension
transfrontalière par l'institution d'une
plate-forme permanente regroupant
des personnalités flamandes et

→ Le Pôle de valorisation des déchets regroupe
le Centre de valorisation organique (CVO),
le Centre de valorisation énergétique (CVE)
et la Maison 3D.



françaises constituant les forces vives de chaque territoire. Les relations avec l'Angleterre et le Kent du Nord sont elles aussi soutenues. De même, **la dimension internationale suscite de nouveaux partenariats** (Brésil, villes portuaires de la mer du Nord et de la Baltique). La coopération avec Gaza, engagée dès 1996, se développe depuis 2003 sous l'angle du développement durable.

La déclinaison qui précède indique que **la stratégie de développement communautaire est plurielle pour mieux promouvoir une agglomération dynamique et solidaire**. Convention avec l'Université du littoral Côte d'Opale, soutien aux dispositifs d'insertion professionnelle, pilotage des grands projets devenus équipements (golf, Palais de l'Univers, parc zoologique), politique de développement culturel à l'échelle du territoire (Musée portuaire, LAAC, FRAC et le futur Centre de la mémoire urbaine), lutte contre toutes les formes d'exclusion, prévention de la

délinquance, accès de tous à la santé, soutien au sport de haut niveau, développement touristique, tels sont les enjeux qui mobilisent les énergies et passent au filtre de la démocratie participative au sein du Conseil de développement durable, mis en place en 2002 et renouvelé par moitié en 2006, **cette assemblée étant le lieu d'expression et de débat de la société civile sur les grands enjeux du territoire**.

▶ **Sur l'assise de la cohérence territoriale, le développement durable, avec ses quatre clés d'entrée (développement économique, solidarité et cohésion sociale, protection et valorisation de l'environnement, gouvernance et participation des habitants), est, pour les décennies qui s'annoncent, le fil conducteur de l'action communautaire, au service d'une population associée à cette démarche et prête à en relever les défis.**

1995-2008

▶ Un dessin : une communauté durable

- Réseau d'information et de communication
- Grands équipements
- Énergie et politique de l'eau
- Politique de la ville
- Développement durable
- Sport de haut niveau
- Qualité de l'air
- Zones d'activités économiques
- Prévention santé

Direction de la Communication
et des Technologies de l'Information
de la Communauté urbaine
de Dunkerque Grand Littoral
Jean-Pierre TRIQUET

Texte : Patrick ODDONE
Coordination générale et recherches
iconographiques : Jean-Luc RIVIÈRE
Photos : Collections particulières et CUD
Création : Marine communication Dunkerque
Impression : imprimerie Vanwormhoudt

Communauté urbaine de Dunkerque

Pertuis de la marine - BP 5530
59386 Dunkerque Cedex 1

www.dunkerquegrandlittoral.org

